

Dossier à rendre dans son intégralité
le jour de la rentrée
au professeur principal

Merci d'imprimer les documents en format A4 et recto
uniquement

- Adhésion à la Convention de scolarisation
- Autorisation de sorties pédagogiques
- Fiche sanitaire d'urgence
- Inscription à la Catéchèse du collège
- Coupon concernant la journée d'intégration
- Inscription à l'Association Sportive **le cas échéant** + Règlement Intérieur
- Coupon concernant l'acceptation d'une prise en charge d'une équipe de jeunes pour la pastorale **le cas échéant**

Collège Lycée Saint-Exupéry

Etablissement privé catholique d'enseignement sous contrat d'association
11 rue Faraday 78180 Montigny-le-Bretonneux Tel : 01 30 58 37 00 Fax : 01 30 58 53 45
Site : <https://www.saint-exupery78.com/>



CONVENTION DE SCOLARISATION

Année 2024-2025

Entre
Le Collège-Lycée Saint-Exupéry, 11, rue Michael Faraday 78180 Montigny le Bretonneux. Etablissement privé sous contrat d'association, représenté par le chef d'établissement Marie-Laure CARTIER, ci-après « l'établissement »

Et
Madame/Monsieur _____ et Madame/Monsieur
_____,
demeurant _____,

_____, représentants légaux de l'élève _____, ci-après désignés «
représentants légaux »

Il a été convenu :

1 – Objet de la convention

La présente convention vise à préciser les conditions de scolarisation de l'élève _____ au sein de l'établissement Collège-Lycée Saint-Exupéry, en classe de _____ et à préciser les obligations respectives de chacune des parties.

2 - Engagements de l'établissement

L'établissement s'engage à scolariser l'élève désigné ci-dessus, durant l'année scolaire, selon les principes du projet éducatif ci-joint et selon le contrat d'association avec l'Etat garantissant le respect des programmes nationaux.

Les membres de l'équipe de l'établissement (enseignants et personnels) s'engagent à accueillir et instruire l'élève dans une démarche bienveillante ainsi qu'à suivre attentivement son évolution.

L'établissement s'engage également à informer les représentants légaux du déroulement de la scolarité de l'élève et à permettre l'exercice des droits parentaux dans le suivi de celle-ci.

Chacun des représentants légaux disposera des mêmes droits et de la même information dans le suivi de scolarité (sauf situation différente dûment justifiée par la présentation d'une décision de justice).

3 – Engagements des représentants légaux

Les représentants légaux s'engagent à scolariser régulièrement l'élève en conformité avec les exigences légales d'assiduité.

Les représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur ainsi que de ses annexes (règlement intérieur, charte informatique), et y adhérer. Ils s'engagent également à respecter le caractère propre de l'établissement.

Les représentants légaux s'engagent par ailleurs à maintenir une collaboration avec les différents acteurs de l'établissement et à tout mettre en œuvre pour suivre et favoriser l'évolution de l'élève dans l'établissement.

Cela implique le suivi régulier de l'élève : signatures des documents, des bulletins, participation aux réunions de parents, aux entretiens individuels, aux suivis spécialisés demandés par l'équipe pédagogique.

Les représentants légaux s'engagent à respecter les membres de la communauté éducative, à ne pas les dénigrer, ni user de la violence sous quelque forme que ce soit et envers quelque interlocuteur que ce soit.

Par principe, les représentants légaux exercent conjointement l'autorité parentale, sauf décision de justice contraire communiquée à l'établissement. Afin de favoriser le respect des droits parentaux de chacun, les représentants légaux s'engagent à informer l'établissement de toute modification (amiable ou judiciaire) dans l'exercice de leurs droits et dans la résidence habituelle de l'élève.

Nous rappelons que les représentants légaux restent les premiers éducateurs de l'élève.

Cette disposition dans son ensemble constitue une obligation essentielle et déterminante à l'engagement de l'établissement dans le contrat.

4. Adhésion à la convention financière

Les représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance et adhérer au règlement financier ci-joint. Ils s'engagent à en respecter les termes ainsi que les échéances choisies.

5 – Assurance Responsabilité civile et individuelle accident

L'établissement a souscrit une assurance Responsabilité Civile et une Individuelle Accident pour les élèves. Le coût de celle-ci est compris dans la contribution des familles, sans possibilité d'y renoncer. Ses modalités peuvent être examinées sur le site de l'établissement.

6. Dégradation volontaire de matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel (livre, manuel scolaire, matériel informatique, mobilier...) dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux représentants légaux sur la base du coût réel (incluant les éventuels frais de main d'œuvre).

7. Durée du contrat

La présente convention est annuelle, elle prend effet le 1^{er} septembre 2024 et arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2024/2025.

8. Rupture anticipée en cours d'année scolaire

Il pourra être mis fin à la convention de scolarisation en cours d'année scolaire, à l'initiative de l'établissement scolaire ou des représentants légaux, pour l'un des motifs légitimes suivants :

- déménagement et changement d'établissement
- exclusion disciplinaire
- réorientation scolaire
- manquements graves et répétés au présent contrat, au règlement intérieur ou aux chartes informatiques et de confiance, remise en cause du projet pédagogique de l'établissement.

En cas de résiliation de la convention en cours d'année scolaire, les représentants légaux resteront redevables des frais de scolarité au prorata temporis de la période écoulée.

En cas de rupture de la convention liée à un motif disciplinaire, l'établissement se tiendra à la disposition des représentants légaux pour les aider dans la recherche d'un autre établissement.

9. Rupture anticipée avant le début de l'année scolaire

En cas de résiliation de la convention par l'une ou l'autre des parties entre le moment de sa conclusion et sa prise d'effet, la partie restera redevable à l'autre d'une indemnité égale au montant des arrhes payées lors de la souscription de la convention.

10. Médiateur des litiges de la consommation (L.616-1 du code de la consommation)

Tout litige dans l'application de la présente convention pourra, si bon semble à la partie, être préalablement soumis au médiateur La Société Médiation Professionnelle (www.mediateur-consommation-smp.fr 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux) en vue d'une résolution amiable.

11. Protection des données personnelles et exercice des droits

Les données personnelles recueillies par l'établissement dans le cadre de la présente convention et de ses annexes sont indispensables à la scolarisation de l'élève.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice ci-jointe.

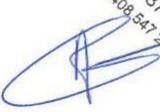
12. Droit d'opposition au démarchage téléphonique

Les coordonnées téléphoniques des représentants légaux de l'élève sont recueillies par l'établissement dans le cadre de l'inscription, leur utilisation est strictement réservée à l'organisation de la scolarité (cf. annexe RGPD à la présente convention).

Nous rappelons toutefois que toute personne, qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, dispose gratuitement de la possibilité de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur cette adresse <https://www.bloctel.gouv.fr/>.

13. Droit de rétractation pour les conventions conclues à distance Envoi postal ou électronique. (Le consommateur supporte la charge de la preuve de l'exercice de son droit de rétractation dans le délai légal)

Dans les 14 jours à compter de la date d'envoi de la convention à l'établissement, les représentants légaux pourront exercer leur droit légal de rétractation en retournant à l'établissement le formulaire joint/ ci-dessous, avant l'expiration de ce délai.

Le chef d'établissement	Les représentants légaux <i>Ce document doit être signé par les deux parents, a fortiori en cas de séparation ou de divorce</i>
 Collège - Lycée Privés Saint-Exupéry 11, rue Michaël Faraday 78180 Montigny le Bretonneux Tél. 01 30 58 37 00 / Fax 01 30 58 53 45 SIRET 408 547 265 00021 - APE 602A	<i>Signature précédée de la mention Lu et approuvé</i>



ANNEXE I : PROJET EDUCATIF

En 1953, l'établissement Saint-Exupéry est fondé par quatre amis laïcs animés par le souhait de mettre leurs compétences respectives au service de l'éducation des jeunes.

« Chaque élève sera sûr d'être recueilli avec respect, personnellement aimé et aidé à devenir plus libre et meilleur. » Jean Rouart

Aujourd'hui, le Collège-Lycée Saint-Exupéry est un établissement privé catholique d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat et sous tutelle diocésaine. De taille « humaine », il poursuit la vocation de ses fondateurs pour accompagner et faire grandir les jeunes qui lui sont confiés.

Sa vocation est l'accueil des élèves dans leur diversité avec leurs potentialités, leurs désirs et leurs questions. Sa pédagogie repose sur le temps consacré à l'élève : le temps de l'écoute, le temps de l'échange, le temps de l'accompagnement dans la confiance et le respect mutuel.

Son action passe par la coopération avec les parents, coopération à l'éducation et à la formation humaine de leurs enfants pour les aider à devenir des adultes libres et responsables dans la société de demain.

Les trois piliers de son projet sont intrinsèquement liés :

SE FORMER SCOLAIREMENT

L'établissement a le souhait d'accompagner chaque jeune pour l'emmener à exprimer au mieux tout son potentiel. Le chemin de réussite de chacun est singulier et revêt la même importance pour toute la communauté. L'établissement assure la préparation aux examens, dans le respect des programmes et des instructions officielles. Il assure la transmission d'un savoir et d'une culture commune. Il veille à mettre en place l'acquisition des méthodes d'apprentissage et d'entraînement efficaces.

L'établissement a à cœur de trouver l'équilibre entre l'apprentissage de la rigueur, du sens de l'effort et de la satisfaction du travail bien fait. Il vise à développer, dans le même temps la curiosité du goût d'apprendre.

SE CONSTRUIRE SUR LE PLAN PERSONNEL

L'établissement a pour ambition l'éducation intégrale de chaque jeune. Il cherche à ce que chacun progresse dans la connaissance de soi-même, pour prendre confiance. Découvrant son propre chemin d'excellence, chacun sera conduit à prendre conscience de ses qualités personnelles, de sa valeur et de ses talents.

Par la découverte du sens de sa vie, l'émerveillement et l'ouverture aux autres, chaque jeune sera invité à réfléchir à son propre cheminement.

Les valeurs partagées par l'établissement sont l'écoute, le respect, la tolérance, l'estime, le partage et la fraternité. Ces valeurs sont essentielles pour être capable de réfléchir, de juger, de s'engager personnellement. La construction personnelle de chaque jeune pour devenir un adulte debout, engagé et ouvert sur le monde est un objectif essentiel pour la communauté.

VIVRE LA FOI ... dans le respect des consciences

Le projet éducatif de Saint-Exupéry est fondé sur le message de l'Evangile.

L'établissement se fixe pour mission de développer la vie spirituelle de chaque jeune confié.

Il cherche à éveiller et accompagner les jeunes par l'écoute de la parole de Dieu, la prière, le partage, la catéchèse, la réflexion religieuse et la vie sacramentelle. Aumônerie et culture religieuse sont proposés en fonction des parcours de chacun.

Il cultive liberté et ouverture envers les autres cultures religieuses.

La communauté se fixe comme objectif de témoigner que, dans tout chemin de vie, l'Espérance demeure en dépit de tout.

Projet éducatif repris à l'issue du travail mené par le conseil d'établissement, en 2022 – 23.



ANNEXE 2 : REGLEMENT FINANCIER

Année 2024-2025

Contributions et cotisations d'associations tierces

Contribution des familles

La contribution des familles est destinée à financer les investissements mobiliers et immobiliers nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non prises en compte par les forfaits d'externat.

Dans cette contribution des familles sont également incluses les cotisations dues par l'établissement aux structures de l'Enseignement Catholique, ainsi qu'une assurance Responsabilité Civile et une assurance Individuelle Accident des élèves.

Pour connaître les frais de scolarité de votre enfant :

Calcul du quotient familial Saint-Exupéry

EVALUATION DU REVENU ANNUEL TOTAL : avis d'impôt 2023 sur revenus 2022

Le revenu annuel imposable du père et de la mère - avis d'impôt 2023 sur revenus 2022 - (si séparation ou divorce, avis de chacun des membres du ménage recomposé du ou des payeurs) correspondant à la ligne 1 « salaires et assimilés » de la déclaration d'impôts et du total des autres revenus déclarés (bénéfices fonciers, retraites, pensions alimentaires...), auquel doit être ajouté l'ensemble des revenus non imposables (allocations familiales, salaires à l'étranger...)

CALCUL DU COEFFICIENT DES CHARGES :

- coefficient de base : 2 points

+ 1 point : si parent isolé (case « T » avis imposition)

+ 1 point : pour chaque enfant à charge (c'est-à-dire ne subvenant pas à ses besoins)

+ 1 point : pour un enfant en situation de handicap

Divisez votre revenu par le coefficient obtenu et reportez-vous au tableau pour trouver votre tranche de référence et donc votre contribution.

TRANCHE DE REFERENCE	1	2	3	4	5	6	7
QF	Inférieur à 4 000 €	de 4 000 € à 4 999 €	de 5 000 € à 5 999 €	de 6 000 € à 7 999 €	de 8 000 € à 11 999 €	de 12 000 à 14999 €	Supérieur à 15000 €
CONTRIBUTION	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7
Ulis	501 €	1 002 €	1 169 €	1 587 €	1 670 €	1 754 €	1 837 €
Collège	543 €	1 086 €	1 267 €	1 720 €	1 810 €	1 901 €	1 991 €
Lycée	587 €	1 173 €	1 369 €	1 858 €	1 955 €	2 053 €	2 151 €

Toutes les familles s'inscrivant dans les catégories 1 à 6 devront fournir leur dernier avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 pour validation du tarif choisi. Ces informations resteront strictement confidentielles. A défaut, la catégorie 7 sera retenue.

La contribution des familles est due pour l'année entière nonobstant un paiement qui peut être échelonné.

Cotisation APEL

L'Association des Parents d'Elèves « APEL », partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique, a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement. La cotisation est appelée sur la base de 27 € par famille (sauf demande contraire écrite avant le 20 septembre 2024, au service comptabilité). Cette cotisation inclut l'abonnement à la revue « Famille et Education ».

Frais complémentaires

L'ensemble de ces éléments sont obligatoires.

- Carte d'Identité Scolaire

Chaque élève se voit confier une Carte d'Identité Scolaire. Elle est facturée 10 € la première année. En cas de perte, l'élève a l'obligation d'en racheter une nouvelle (achat auprès de la comptabilité).

- Carnet de correspondance

Chaque élève se voit confier un carnet de correspondance. En cas de perte, un nouveau carnet lui sera remis contre la somme de 5 € (s'adresser au responsable de la Vie Scolaire).

- Manuels scolaires des collégiens

Le Collège Saint Exupéry a un contrat de partenariat avec l'Association pour le Rayonnement des Bibliothèques Scolaires (ARBS) <https://www.arbs.com/> pour la fourniture des livres scolaires du collège.

Ce contrat permet aux élèves de travailler avec des livres qui leur seront remis à la rentrée. Ce système de « vente à réméré » permet aux familles de ne payer que l'usage des livres pendant une année.

- Manuels scolaires des lycéens

Les manuels scolaires Lycée général et technologique sont fournis par le Conseil Régional dans le cadre de la réforme du Lycée.

Une caution de 30 € par manuel est demandée. Un livre non retourné ou en mauvais état fera l'objet d'un dédommagement financier.

Cette caution sera déduite de votre dernière échéance en juin ou remboursée en juillet.

- Cahiers d'exercices

Des cahiers d'exercices peuvent être prescrits par les enseignants.

Pour le lycée, Le montant est fonction du niveau et du type de cahier et est appelé sur la facture annuelle. A titre indicatif, il faut prévoir environ :

- 20 € au lycée général,
- 85 € au lycée technologique.

Pour le collège, nous avons confié également la distribution des cahiers d'exercices à l'Association pour le Rayonnement des Bibliothèques Scolaires (ARBS) <https://www.arbs.com/>

Autres prestations

Ces prestations sont facultatives. Elles font l'objet d'un choix des parents.

- Etudes surveillées

Les études surveillées sont organisées les lundis, mardis et jeudis de 17h15 à 18h30.

		à titre indicatif		
Nombre d'étude par semaine		1 étude	2 études	3 études
Collège	Trimestre 1 : du 9 septembre au 30 novembre 2024	35 €	70 €	105 €

	Trimestre 2 : du 1 décembre 2024 au 17 mars 2025	38,50 €	77 €	115,50 €
	Trimestre 3 : du 18 mars au 09 juin 2025	35 €	70 €	105 €
Lycée	Trimestre 1 : du 9 septembre au 30 novembre 2024	55 €	110 €	165 €
	Trimestre 2 : du 1 décembre 2024 au 17 mars 2025	60,50 €	121 €	181,50 €
	Trimestre 3 : du 18 mars au 09 juin 2025	55 €	110 €	165 €

Le coût trimestriel est forfaitaire. Il doit être réglé avant chaque début de trimestre par chèque, à l'ordre de l'OGEC Saint-Exupéry. Ce règlement valide l'inscription de votre enfant.

- Voyages, sorties, activités diverses (concours Kangourou...)

Ces prestations sont facturées par élève et par an. Leurs montants sont variables et dépendent des activités réalisées.

- Pastorale

La couverture de frais liés à la pastorale pourra être demandée (Retraites, livres, ...)

- Restauration des collégiens et lycéens

Le prix de la demi-pension est déterminé en fonction du prix d'un repas, du nombre de repas pris par semaine, et du nombre de semaines. A titre indicatif, il s'établit comme suit :

Nombre de repas par semaine	Prix du repas	Nombre de semaines (à titre indicatif)	Forfait annuel (à titre indicatif)
1	6,80 €	36	245 €
2	6,80 €	36	450 €
3	6,80 €	36	734 €
4	6,80 €	36	979 €
5	6,80 €	36	1 224 €

Les jours de demi-pension de votre enfant sont à préciser au moment de l'inscription.

La facturation des repas est annuelle. Le nombre de repas par semaine est modifiable uniquement à chaque trimestre. La demande de changement se fait par écrit au service comptable de l'établissement avant la fin du trimestre scolaire en cours et vaut pour tout le trimestre. Toute période commencée est due en totalité.

Seule l'absence pour maladie (de 5 jours consécutifs minimum), sur demande écrite et présentation d'un certificat médical au service comptabilité, donnera lieu à un remboursement en juillet. Tout autre motif ne saurait être retenu.

Les repas occasionnels (hors demi-pension) sont facturés sur la base de 7,5 € par repas.

La somme est à régler auprès du service comptable. Le détail des passages et le solde à régler sont consultables sur « EcoleDirecte ».

Un état est réalisé à chaque trimestre, les sommes dues seront prélevées à ce moment.

Le contrôle du passage au self ou à la cafétéria du Lycée est effectué grâce à la Carte d'Identité Scolaire : chaque élève doit badger lors de son passage.

Les paniers repas ne sont pas autorisés, excepté dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

Modalités de paiement

L'ensemble des sommes dues par le(s) parent(s) fait l'objet d'une facture annuelle avec un échéancier mensuel ou trimestriel, suivant le mode de règlement choisi.

Mode de règlement – prélèvement bancaire

Le prélèvement bancaire mensuel est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Un RIB doit être fourni à cet effet. Les prélèvements sont effectués le 5 de chaque mois, d'octobre à juin. Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Toute nouvelle demande de paiement par prélèvement et/ou de changement de compte bancaire doit être signalée avant le 1er du mois pour être prise en compte ledit mois. Un RIB doit être fourni.

En cas de rejet de prélèvement, une somme de 15 € sera mise à la charge du payeur, l'établissement supportant des frais administratifs et financiers à ce titre.

En l'absence de prélèvement, le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de « OGEC Saint-Exupéry » doit parvenir à l'établissement avant les dates suivantes :

1er trimestre	5 octobre 2024
2ème trimestre	5 janvier 2025
3ème trimestre	5 avril 2025

Pour tout règlement en espèces, il y a lieu de prendre contact avec le service comptable de l'établissement et d'apporter le montant exact dû. L'établissement scolaire ne fait pas l'appoint.

Réductions sur la contribution des familles

Les familles ayant 3 enfants et plus, inscrits dans l'établissement, bénéficient d'une réduction sur la contribution des familles hors frais annexes :

- 25 % pour le 3ème enfant
- 50 % pour le 4ème enfant
- Gratuité pour les suivants

Les personnels enseignants et salariés OGEC, travaillant dans l'établissement scolaire Saint-Exupéry, bénéficient d'une réduction de 30 % sur la contribution des familles (art 5.10 convention collective SEP).

Des difficultés financières pouvant survenir, la Direction de l'Etablissement est à l'écoute des familles. Dans un esprit de solidarité, des aménagements financiers sont possibles sur demande.

Droits d'inscription ou de réinscription

L'inscription ou la réinscription ne devient effective qu'après le règlement des droits d'inscription ou de réinscription d'un montant de 200 €. Ces droits d'inscription ne sont pas restitués en cas de non présence de l'élève pendant l'année scolaire pour laquelle il est inscrit. Ils s'imputent sur le montant de la scolarité dû pour les élèves présents pendant l'année scolaire pour laquelle il est inscrit.

Impayés

L'établissement se réserve le droit d'intenter toute action, même judiciaire, pour recouvrer les sommes impayées ainsi que de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.



ANNEXE 3 : FEUILLE DE CALCUL DE PEREQUATION

Année 2024-2025

1. EVALUATION DU REVENU ANNUEL TOTAL

Le revenu annuel imposable du père et de la mère - avis d'impôt 2023 sur revenus 2022 - (si séparation ou divorce, avis de chacun des membres du ménage recomposé du ou des payeurs) **correspondant à la ligne 1 « salaires et assimilés »** de la déclaration d'impôts et du total des autres revenus déclarés (**bénéfices fonciers, retraites, pensions alimentaires...**), auquel doit être ajouté l'ensemble des revenus non imposables (**allocations familiales, salaires à l'étranger...**)

Revenu annuel retenu

 (A)

2. CALCUL DU COEFFICIENT DES CHARGES :

Points

Coefficient de base (2 points)

2

+ 1 point : si parent isolé
(case « T » avis imposition)

+ 1 point : pour chaque enfant à charge
(c'est-à-dire ne subvenant pas à ses besoins)

+ 1 point : pour un enfant en situation de handicap

TOTAL des points

 (B)

Divisez votre revenu annuel (A) par le coefficient obtenu (B) :

 (QF)

et reportez-vous au tableau pour trouver votre tranche de référence et donc votre contribution :

TRANCHE DE REFERENCE	1	2	3	4	5	6	7
QF	Inférieur à 4 000 €	de 4 000 € à 4 999 €	de 5 000 € à 5 999 €	de 6 000 € à 7 999 €	de 8 000 € à 11 999 €	de 12 000 € à 14 999 €	Supérieur à 15 000 €

Toutes les familles s'inscrivant dans les catégories 1 à 6 devront fournir leur dernier avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 pour validation du tarif choisi. Ces informations resteront strictement confidentielles. A défaut, la catégorie 7 sera retenue.

Catégorie retenue

Date et signature des parents



ANNEXE 4 : PARENTS SEPARES
REPARTITION CONTRIBUTION
Année 2024-2025

Il est possible d'effectuer une répartition entre les parents, selon le pourcentage convenu entre eux.

Le parent payeur aura sa propre facture, lui seul y aura accès.

NOM de l'enfant :	Prénom :	Niveau :
-------------------	----------	----------

Mère	
NOM :	
Prénom :	
Répartition demandée	<div style="border: 2px solid black; width: 150px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: flex-end; margin-left: 10px;">%</div>
Date	Signature

Père	
NOM :	
Prénom :	
Répartition demandée	<div style="border: 2px solid black; width: 150px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: flex-end; margin-left: 10px;">%</div>
Date	Signature

ANNEXE 5 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES DES ELEVES ET DE LEURS RESPONSABLES LEGAUX.

Année 2024-2025

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'établissement

Collège-Lycée Saint-Exupéry
11, rue Michael Faraday 78180 Montigny le Bretonneux
01 30 58 37 00.

Le responsable des traitements est Madame Marie-Laure CARTIER., chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- *Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,*
- *Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,*
- *Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)*
- *Données nécessaires à la gestion comptable (...)*
- *Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)*
- *[Autres données éventuellement collectées ...]*

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- *La gestion de l'inscription dans l'établissement ;*
- *La gestion administrative et comptable ;*
- *La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...) ;*
- *L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, ...) ;*
- *Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP ...)*
- *L'inscription aux examens ;*
- *La gestion de la restauration et des services annexes.*

Par ailleurs, merci de noter que sauf mention contraire de votre part (mail à adresser au secrétariat élève secreteriat.eleve@saint-exupery78.com avant le 15 septembre 2024), l'adresse mail des parents sera communiquée aux parents correspondants de la classe de leur enfant, de manière à leur permettre de mener à bien leur mission.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de [Nom, prénom de l'élève] dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à rgpd@saint-exupery78.com ou un courrier à RGPD Collège-Lycée Saint-Exupéry 11, rue Michael Faraday 78180 Montigny le Bretonneux. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Les données relatives à la religion et à l'exercice de la pastorale (date baptême, date de sacrement, participation à la catéchèse...) sont en outre collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être communiquées au Diocèse des Yvelines, au FRAT, à BIPEL, au Services des pèlerinages (Lourdes).

Paraphe :

Vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

- *Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.*
- *A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.*
- *A l'Apel, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association.*

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à gabriel@enseignement-catholique.fr. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'Apel nationale à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html.

- *Au maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).*

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- *En adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique – 277 rue Saint Jacques – 75005 PARIS Cedex pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel ;*
- *En vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.*

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

L'établissement recueillant, pour les besoins de son activité uniquement, les données téléphoniques des familles, il est rappelé, conformément à l'article L223-2 du code de la consommation, que celles-ci disposent du droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel, si elles ne souhaitent pas faire l'objet de prospection commerciale par cette voie.

Date et signature des représentants légaux de l'élève¹

¹ Si l'élève est majeur : signature de celui-ci et de la personne assurant le règlement des scolarités



La présente autorisation est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé.

En respect de l'article 9 du Code civil, de l'article 12 de la déclaration universelle des droits de l'homme, du règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Je soussigné(e) Madame/Monsieur.....

Demeurant.....

.....

Et Madame/Monsieur.....

Demeurant.....

.....

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de..... ,
élève mineur,

1- Communication interne :

Merci de noter que ces usages sont importants pour le bon fonctionnement interne de l'établissement

Merci de cocher obligatoirement l'une des deux propositions ci-dessous

Autorise/Autorisons l'établissement scolaire à capter et diffuser l'image et la voix de mon/notre enfant mineur durant sa scolarisation dans l'établissement à des fins de communication interne (gestion administrative et pédagogique, intranet, EcoleDirecte, photographies scolaires, etc...).

N'autorise/N'autorisons pas l'établissement scolaire à capter, fixer, diffuser et reproduire l'image et la voix de mon/notre enfant mineur durant sa scolarisation dans l'établissement à des fins de **communication interne** (gestion administrative et pédagogique, intranet, EcoleDirecte, photographies scolaires, etc...).

2- Communication externe :

Merci de cocher obligatoirement l'une des deux propositions ci-dessous

Autorise/Autorisons l'établissement scolaire à capter et à diffuser l'image et la voix de mon/notre enfant mineur durant sa scolarisation dans l'établissement à des fins de **communication externe**.

Cette autorisation est donnée à titre gracieux à l'établissement, pour la durée de vie de la présentation, pour toute forme d'exploitation, et notamment pour les supports d'imprimerie existants ou futurs et les supports électroniques existants ou futurs, et notamment :

- Revue ou plaquette de l'établissement ;
- Site Internet de l'établissement ;
- Exposition liée à une manifestation au sein de l'établissement ;
- Trombinoscope ;
- Film de présentation de l'établissement ;
- Film à caractère pédagogique.

N'autorise/N'autorisons pas l'établissement scolaire à capter et à diffuser l'image et la voix de mon/notre enfant mineur durant sa scolarisation dans l'établissement à des fins de **communication externe**.

Paraphe :

3- Partenaires

Merci de cocher obligatoirement l'une des deux propositions ci-dessous

Autorise/Autorisons également l'établissement scolaire à en concéder l'utilisation aux partenaires de l'établissement (éditeur de la plaquette...) et du réseau de l'Enseignement Catholique qui en feraient la demande (APEL, Paroisses).

N'autorise/ N'autorisons pas l'établissement scolaire à en concéder l'utilisation aux partenaires de l'établissement (éditeur de la plaquette...) et du réseau de l'Enseignement Catholique qui en feraient la demande (APEL, Paroisses).

En cas d'autorisation donnée précédemment :

- Je renonce/Nous renonçons expressément à me/nous prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action contre l'établissement qui trouverait son origine dans la captation et diffusion réalisées dans le cadre précité.
- Je dispose/Nous disposons d'un droit d'accès aux données nous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de nos données (cf. annexe 3 du contrat de scolarisation).
- Je dispose/Nous disposons également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus que je peux/nous pouvons exercer en adressant un mail ou un courrier à l'établissement scolaire selon les coordonnées suivantes : rgpd@saint-exupery78.com

Le à

Date et signature des représentants légaux de l'élève²

² Si l'élève est majeur : signature de celui-ci et de la personne assurant le règlement des scolarités



Annexe 7 : AUTORISATION pour la communication des coordonnées à INFOCAP

Chers parents,

Vous allez recevoir le journal de l'établissement retraçant les grands événements de l'année scolaire dernière. Ce journal constitue en effet un beau souvenir pour vos enfants comme pour vous-mêmes de ce qui a pu se passer pendant une année à Saint-Exupéry. Il est l'écho de toute la richesse du projet de l'Etablissement : pastorale, sorties et voyages, activités pédagogiques et culturelles au collège et au lycée, association sportive...

Nous réitérons cette année la publication du journal et l'établissement va en confier l'édition à la Société INFOCAP.

Pour réussir cette entreprise, nous devons faire appel à la publicité et c'est dans cet esprit que la société INFOCAP démarché les parents et fournisseurs de l'établissement. J'en profite, du reste, pour remercier chaleureusement ceux d'entre vous qui avaient répondu positivement aux sollicitations faites pour la publication du journal de l'an dernier.

Afin de respecter le «**R.G.P.D.**», loi sur le **R**èglement **G**énéral pour la **P**rotection des **D**onnées, nous vous demandons votre autorisation pour transmettre à la Société INFOCAP vos coordonnées professionnelles et personnelles

Je vous remercie par avance de l'accueil positif que vous réserverez à cette demande et vous assure de mon entier dévouement,

Marie-Laure Cartier
Chef d'établissement

✂ -----

TALON REPONSE A RETOURNER

Madame, Monsieur

Parents de En classe de.....

autorisent à ce que leurs coordonnées professionnelles et personnelles soient fournies à la Société INFOCAP en vue d'une éventuelle insertion publicitaire dans le journal de l'Etablissement.

n'autorisent pas à ce que leurs coordonnées professionnelles et personnelles soient fournies à la Société INFOCAP en vue d'une éventuelle insertion publicitaire dans le journal de l'Etablissement.

Date :

Signature :



Votre Apel d'établissement Notre engagement RGPD

Chers parents,

L'association des parents d'élèves de l'établissement est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'Apel, Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement :

- **accueil des nouveaux parents,**
- **information aux parents conjointement avec la direction de l'Etablissement pour répondre à vos questions**
- **représentation au conseil d'établissement, aux conseils de classe et auprès de l'organisme de gestion,**
- **contribution à la vie de l'établissement en dehors des cours au travers de plusieurs animations dont la fête de l'établissement, des conférences et débats sur des sujets éducatifs qui intéressent tous les parents.**

L'Apel, c'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec ses 947 000 adhérents. Porteuse de convictions éducatives fortes (cf Projet du mouvement, téléchargeable sur le site www.apel.fr), l'Apel participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'Apel, c'est enfin quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- **Famille & éducation**, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.
- **www.apel.fr**, le site internet de l'Apel qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants. Voici d'ailleurs le lien vers la dernière Newsletter de l'Apel <https://www.apel.fr/newsletters/newsletter-n54.html>
- **Apel Service**, un service téléphonique (01 46 90 09 60), où des spécialistes (conseillers scolaires, éducateurs spécialisés, psychologues, ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les difficultés éducatives rencontrées.
- **Le Service d'information et de conseil aux familles**, qui propose, dans chaque département ou académie, un accueil personnalisé et gratuit pour renseigner sur les études et les professions, ainsi que sur les difficultés rencontrées par les enfants (problèmes scolaires, handicap, adolescence ...). Voici les coordonnées téléphoniques du Service d'information et de conseil aux familles de votre région : 01 39 53 35 35

Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'Apel que grâce au soutien de tous les parents. C'est pourquoi, il vous a été proposé d'adhérer à l'Apel lors de l'inscription de votre/vos enfant(s) et la cotisation, d'un montant de 27€ sera portée sur la facture de scolarité de votre enfant.

L'Apel vous informe que vos coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de votre adhésion et de votre abonnement à la revue Famille et éducation.

L'Apel nationale, ainsi que votre Apel d'établissement, départementale et académique et la société d'édition de Famille et éducation sont destinataires de ces informations et des références de l'établissement scolaire dans lequel votre enfant est inscrit.

Pour en savoir plus sur les modalités de traitement de vos données dans le cadre des différents services fournis par l'Apel, vous pouvez consulter la politique de protection des données de l'Apel nationale à tout moment sur le site internet www.apel.fr ou vous rapprocher de votre Apel d'établissement.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité en adressant un courrier à l'Apel nationale- 277, rue Saint Jacques -75240 paris cedex 05, ou à l'Apel d'établissement à l'adresse 11 rue Michael faraday 78180 Montigny-le-Bretonneux...



AUTORISATION DE SORTIES PEDAGOGIQUES

Je soussigné(e).....

Père, mère, tuteur, Responsable légal (1)

De l'élève :

Scolarisé(e) en classe de :

L'autorise à participer aux sorties pédagogiques (bibliothèque, diverses visites, théâtre, salons, forums, etc...) organisées au cours de l'année scolaire 2024/2025 dans le cadre des activités pédagogiques de la classe.

La date, l'horaire et le lieu de chaque sortie seront précisés dans le carnet de correspondance et/ou par courrier et/ou par la messagerie EcoleDirecte.

Fait le..... à

Signature des parents et/ou du responsable légal :

(1) Rayez les mentions inutiles



FICHE SANITAIRE D'URGENCE *

COLLEGE-LYCEE SAINT-EXUPERY

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Nom Prénom

Niveau de classe Date de naissance

Numéro de Sécurité Sociale et adresse du centre :

Numéro de contrat et adresse de la mutuelle :

Numéro de contrat et coordonnées de l'assurance scolaire :

N° AN669546 - FIDES Assurances - 58 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille le plus rapidement possible.

Nom et adresse du représentant légal

N° de téléphone portable mère :/...../...../...../..... N° de téléphone travail mère :/...../...../...../.....

N° de téléphone portable père :/...../...../...../..... N° de téléphone travail père :/...../...../...../.....

N° de téléphone domicile :/...../...../...../.....

Nom et numéro d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

...../...../...../...../.....

Dans les situations d'urgence, et après régulation par le SAMU centre 15, votre enfant sera orienté vers l'établissement de santé le mieux adapté. Il sera évacué soit par une ambulance privée, soit par les pompiers, soit par le SMUR. Cette fiche sanitaire leur sera remise dès leur arrivée.

La famille est avertie le plus rapidement possible par l'établissement.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Groupe sanguin si connu :

Date du dernier rappel de **vaccin antitétanique** :

*(Cette vaccination, pour être efficace, nécessite un **rappel tous les 5 ans**)*

Nom et adresse du médecin traitant :

Téléphone :/...../...../...../.....

Observation(s) particulière(s) que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement ainsi qu'aux secours (allergies, antécédents médicaux, précautions particulières à prendre...).

Si votre enfant a besoin d'un PAI sur le temps scolaire (un Projet d'Accueil Individualisé définit les adaptations apportées à la scolarité de l'enfant ou de l'adolescent : régime alimentaire, traitement médical, aménagement d'horaires...), merci de télécharger les documents sur le site de l'établissement, et les remettre à l'infirmière scolaire à la rentrée.

Je soussigné(e), responsable légal(e), autorise le chef d'établissement ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire en cas d'urgence.

Date : / / 2024

Signature du responsable légal :



Inscription à la Catéchèse du collège Année 2024-2025

Madame et/ou Monsieur.....

Parent(s) de

En classe de

➤ L'inscrit/inscrivent à la Catéchèse oui non
(temps en groupe par niveau de classe)

➤ Souhaite que mon/notre enfant prépare cette année :

- Le baptême
- La première communion
- La profession de Foi

➤ Date et lieu de
baptême.....

Signatures des parents ou du responsable légal :



FICHE D'INSCRIPTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE 2024-2025



NOM : PRENOM : CLASSE :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

☎ Domicile : ① Père : ① Mère :

① (Numéro de la personne responsable joignable à tout moment le mercredi) :

E-mail (Ecrire très lisiblement votre adresse mail, svp) :

Activité(s) choisie(s) :

VOLLEY-BALL

TENNIS DE TABLE Compétitions

BASKET-BALL

NATATION

TENNIS DE TABLE Loisirs

MULTISPORTS

Je soussigné madame, monsieur après avoir pris connaissance du règlement,

- Autorise(nt) leur fils/fille à participer aux activités de l'Association Sportive (entraînements et compétitions).
- Autorise(nt) le responsable sur place à prendre, si besoin, en mes lieux et place toutes décisions qu'il jugera utile dans l'intérêt de mon enfant.
- Autorise(nt)/n'autorise(nt) pas (1) l'établissement à utiliser des photos de mon enfant prises dans le cadre des activités U.N.S.S. pour des documents papier ou sur le site internet de l'établissement. *(En vertu du droit à l'image, toute publication de l'image d'un enfant mineur suppose une autorisation préalable de son représentant l'égal).*
(1) rayer la mention inutile
- Autorise(nt)/n'autorise(nt) pas (1) mon enfant à rentrer seul après les entraînements ou les compétitions. (1)
rayer la mention inutile.

Données personnelles :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association Sportive du Collège – Lycée Saint Exupéry pour la gestion des élèves. Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées à la communication entre l'Association Sportive et les familles.

Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **Madame la présidente de l'association sportive, 11 rue Michaël Faraday, 78180 Montigny-le-Bretonneux**

Récapitulatif des pièces à fournir :

- La fiche d'inscription complétée et signée.
- Un chèque de 80 euros pour le multisports et de 65 euros pour les autres activités à l'ordre de l'association sportive Saint Exupéry. (Merci de bien vouloir inscrire le nom, prénom, classe et activité choisie à l'AS au dos du chèque).

Fait le :

Signature des parents :

Règlement intérieur de l'Association Sportive du collège Saint-Exupéry

Le règlement intérieur de l'association sportive vient en complément du règlement intérieur du collège et du règlement EPS.

Article 1 : ADHESION

L'inscription se fait sur la base du volontariat.

L'inscription donne accès aux entraînements, aux compétitions (certaines sur qualifications) et à la formation de jeunes officiels.

Article 2 : PRESENCE/ABSENCE

Tout élève inscrit se doit d'être présent aux entraînements. Toute absence devra être justifiée auprès du responsable de la section concernée. Pour toute absence prévue, le professeur concerné devra en être informé au préalable par mail.

Pour les compétitions, une gestion spécifique est laissée à l'initiative des enseignants responsables de chacune des sections. Dans la mesure du possible, un calendrier des entraînements/compétitions sera transmis aux familles et aux élèves.

La communication se fera via « Ecole Directe ».

Article 3 : TENUE

Tout élève inscrit devra avoir une tenue adaptée à sa pratique sportive. Lors des compétitions, le tee-shirt de l'AS fourni devra être porté.

Article 4 : COMPORTEMENT / ATTITUDE

Tout élève inscrit doit adopter un comportement respectueux et responsable vis-à-vis de ses camarades, adversaires, professeurs, personnels d'accueil etc..., ainsi qu'envers le matériel.

Si tel n'est pas le cas, l'enseignant se réserve le droit d'exclure l'élève de façon temporaire ou définitive de son AS.

Article 5 : COTISATION ET REMBOURSEMENT

La cotisation comprend l'adhésion à la licence UNSS, la participation aux sorties de l'association (hors sortie de fin d'année), la participation aux frais de déplacements lors des compétitions (cars) et l'acquisition du tee-shirt de l'AS.

La cotisation ne sera pas remboursée sauf cas de force majeure (un certificat médical sera à fournir).

Signature des parents ou du responsable légal :



Montigny-le-Bretonneux, le 01 juillet 2024

Chers Parents,

Vous avez fait le choix de l'enseignement catholique pour votre (vos) enfant(s). Au sein de nos établissements, l'annonce explicite de l'Évangile est portée par toute la communauté éducative. Les besoins et les attentes de nos élèves sont grands et il faut pouvoir y répondre.

- Temps de catéchèse chaque semaine au collège en petites équipes
- Préparation au baptême, première communion et confirmation
- Pèlerinages et temps forts
- Messes
- Conférences auprès de nos lycéens
- Communication et lien avec les paroisses

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir de plus amples renseignements. Une réunion d'information pour ceux d'entre vous qui accepteraient de s'engager dans ce service pastoral aura lieu à la rentrée.

En vous espérant nombreux à répondre à cet appel et en vous remerciant à l'avance, nous vous prions de croire, chers parents, à notre entier dévouement.

L'équipe Pastorale

L'aumônerie recrute ... Partage, amitié, service, venez nous rejoindre

Monsieur / Madame*

(*Barrer la mention inutile)

Parent de

Elève en classe de

Accepte de prendre en charge une équipe de jeunes pour la catéchèse au collège :

En 6^{ème} (mardi 8h35 - 9h30)

En 3^{ème} (jeudi 8h35 - 9h30)

En 5^{ème} (Mercredi 8h35 - 9h30)

En 4^{ème} (Lundi 8h35 - 9h30)

Se propose pour un service d'aide pour les célébrations, pour encadrer une sortie ou une retraite, pour une aide technique ou logistique ou autre.....

Votre email :

Signature :

Collège Lycée Saint-Exupéry

Etablissement privé catholique d'enseignement sous contrat d'association
11 rue Faraday 78180 Montigny le Bretonneux Tel : 01 30 58 37 00
Site : www.saint-exupery78.com